

Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle **du Samedi 6 Février 2016 à FLEMALLE.**

Les membres du CEF (Comité Exécutif fédéral) :

Mr. F. Grosjean (Président fédéral), Mr. O. Deresteau (secrétaire fédéral), Md. G. Demoyter (Trésorier Fédéral), Mr. M. Valentini, Melle. A. Dequinze, Md. L. Heine, Mr. G. Denis.

1. **Le Président fédéral, F. Grosjean**, ouvre la séance à 10h15 en souhaitant la bienvenue à tous et en les remerciant d'avoir bien voulu réserver quelques heures de leur temps à cette AG. Fédérale annuelle.
Ensuite, il passe la parole au secrétaire qui dirigera la réunion.
2. **Le Secrétaire fédéral, Olivier Deresteau** fait le point sur les présences.
59 membres effectifs (cercles) sont présent dont 17 par procuration, ce qui fait 71% de représentations total. (Sur un total de 83 membres effectifs)
3. **Bilan financier 2015 :**
Le bilan de l'année civile 2015 est remis et expliqué par G.Demoyter à chaque représentant.
 - Les Vérificateurs aux comptes, M A. Lecaillon (lg) et M B. Brognaux (Brt) signalent et valident que les comptes sont très bien tenus.
 - Après explications des Vérificateurs et réponses à quelques questions, l'AG approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice social 2015.
4. **Le Budget de l'exercice civil 2016** est présenté par G.Demoyter à l'AG, qui l'approuve à l'unanimité.
 - Bilan et Budget sont établis sur une année civile suivant la réglementation des ASBL et de la Communauté française.
5. **Tournoi international d'ALENCON**
6. **Interpellations des clubs ou du CEF :**
Pour être acceptée une proposition doit avoir les 2/3 des votes des clubs présents.

Proposition 1

Mise en conformité des statuts et règlements (qui ont été transmis à tous les clubs)

Proposition ACCEPTEE : 58 oui ~ 0 abstentions ~ 1 non

Proposition 2 : (BRABANT)

En cas d'arrêt, un joueur classé B, C, D, E, perd 1 indice par saison où il n'a pas été actif, toutes fédérations confondues.

Toutefois il ne pourra descendre de lettre, et d'une seule, durant les 6 premières saisons d'inactivités.

Un joueur B6 ne descendra C1 ou maximum C3, qu'après 6 années d'inactivités.

Un joueur C6 ne descendra D1 ou maximum D3, qu'après 6 années d'inactivités.

Un joueur D6 ne descendra E1, qu'après 6 années d'inactivités.

Un joueur E6 ne descendra F1, qu'après 6 années d'inactivités.

Proposition ACCEPTEE : 58 oui ~ 0 abstentions ~ 1 non